

Motion

Sur l'affichage par ordre de mérite des candidats admissibles sur le site des concours CNRS

La section 30 réaffirme son attachement à la publication des classements du jury d'admissibilité par ordre de mérite scientifique. Ce classement correspond au procès-verbal signé par l'ensemble des membres du jury d'admissibilité de la section 30. La section 30 est attachée à la transparence de ses décisions qui font suite à un long travail d'évaluation et de sélection des dossiers. Enfin, la section 30 est choquée par le calendrier adopté par la direction du CNRS, qui consiste à imposer une décision modifiant les modalités habituelles du concours à quelques jours du début des auditions et alors que celui-ci a déjà débuté.

Motion adoptée le 16 mars 2021

18 votants : 18 oui, 0 non, 0 abstention

Gudrun BORNETTE

Présidente de la Section 30

Destinataires :

- M. Antoine PETIT, président directeur général du CNRS
- M. Alain SCHUHL, directeur général délégué à la science du CNRS
- M. Stéphane BLANC, directeur de l'INEE, M. Nicolas ARNAUD, directeur de l'INSU.
- Mesdames les présidentes et messieurs les présidents des Sections et CID du Comité national.
- Mme Fatima LAGGOUN, directrice adjointe scientifique à l'INSU.
- M. Gilles PINAY, directeur adjoint scientifique à l'INEE.